



Centre  
d'enseignement  
professionnel  
de Vevey

Politique de développement durable au CEPV  
*Etat des lieux et recommandations*

Rapport réalisé par Elisabeth Koestner

14 juillet 2017

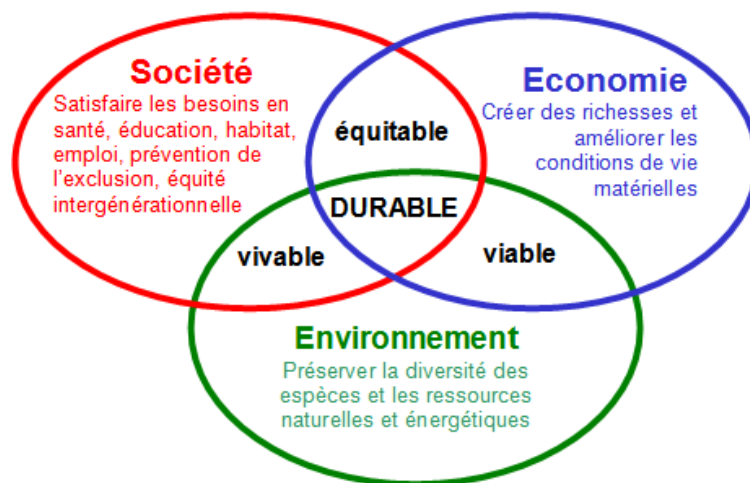
## Table des matières

1. <i>Préambule</i>	2
2. <i>Objectifs</i>	3
3. <i>Etat des lieux</i>	4
3.1. 2009 : premiers jalons	4
3.2. Consommation énergétique	5
3.3. Consommation d'eau	6
3.4. Produits, déchets, tri, recyclage	6
3.5. Mobilité	7
3.6. Enseignement	7
4. <i>Recommandations</i>	8
4.1. Une politique de développement durable systémique, négociée et coordonnée	8
4.2. Critères de mesure	9
4.3. Freins potentiels	9
5. <i>Budgétisation</i>	10
6. <i>Conclusion</i>	10

*Remarque : Pour faciliter la lecture de ce document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.*

## 1. Préambule

En 1987, la Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement publiait le Rapport Brundtland «Notre avenir à tous»<sup>1</sup>. Ce document est devenu la conception directrice du développement durable (*sustainable development*) tel qu'on l'entend aujourd'hui, y inclus pour la Confédération Suisse<sup>2</sup> : « Le Rapport Brundtland constate que les problèmes environnementaux les plus graves à l'échelle de la planète sont essentiellement dus [...] aux modes de consommation et de production non durables pratiqués dans le Nord. Il demande une stratégie qui permette de conjuguer développement et environnement [...] et définit le développement durable comme un *développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leur propres besoins*». Ce concept ne se réduit pas qu'à la notion d'environnement et la majorité des représentations actuelles englobe simultanément 3 dimensions-clés : sociale, économique et environnementale. Ces dernières sont habituellement représentées sous la forme du schéma suivant<sup>3</sup> :



La Suisse, ainsi que 181 autres Etats, s'est engagée à Rio à mettre au point et à appliquer une politique pour le développement durable. Dans ce sens, la constitution fédérale révisée de 1999 professe formellement le développement durable. La Confédération, les cantons et les communes, les organisations privées et publiques, ainsi que tous les ménages sont invités à soutenir ce but par leurs actes. Cet encouragement de la Confédération et des cantons dans

<sup>1</sup> Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations UNIES, présidée par Gro Harlem Brundtland, « Our Common Future », 1987.

<sup>2</sup> [https://www.are.admin.ch/are/fr/home/developpement-durable/cooperation-internationale/agenda-2030-pour-le-developpement-durable/onu-\\_les-grandes-etapes-du-developpement-durable/1987--le-rapport-brundtland.html](https://www.are.admin.ch/are/fr/home/developpement-durable/cooperation-internationale/agenda-2030-pour-le-developpement-durable/onu-_les-grandes-etapes-du-developpement-durable/1987--le-rapport-brundtland.html)

<sup>3</sup> Rodrigo Lozano, « Envisioning sustainability three-dimensionally », Journal of Cleaner Production 16 (2008) / <http://cms.unige.ch/isdd/spip.php?article191>

la mise en œuvre de l'«Agenda 21 local» s'est déjà traduit en actions dans certains établissements scolaires dans les domaines de la mobilité, de l'énergie, des ressources, de la santé ou encore de la solidarité<sup>4</sup>. A titre d'illustration, on peut citer une charte pour des voyages scolaires durables, la confection de repas à base de produits locaux de saison, la mise en place de journées zéro ressources ou de bourses aux livres pour donner une 2<sup>ème</sup> vie aux ouvrages, ou encore des cours de sensibilisation au développement durable pour et par les élèves<sup>5</sup>.

## 2. Objectifs

La présente analyse porte sur la politique de développement durable au sein du CEPV. Plus spécifiquement, elle vise à :

- Faire un état des lieux des actions déjà existantes en matière de développement durable.
- Proposer une stratégie de développement durable institutionnelle intégrant en particulier :
  - o Des indicateurs mesurables
  - o Une identification des possibles inconvénients
  - o Des actions de communication
  - o Une budgétisation.

En implémentant une politique de développement durable, un établissement de formation peut agir sur les 3 piliers prédéfinis en préambule de la manière suivante :

- Pilier économique : contribuer au développement économique de la zone d'implantation géographique.
- Pilier sociétal : satisfaire les besoins en matière de formation.
- Pilier environnemental : préserver les ressources naturelles et énergétiques dans le cadre du fonctionnement organisationnel.

En accord avec la direction du CEPV, seul le volet environnemental est développé dans ce rapport.

---

<sup>4</sup> « Vers le développement durable. 20 activités et projets d'école de Suisse », Ed. LEP, 2001 / [http://www.globaleducation.ch/globaleducation\\_fr/resources/MA/Vers\\_le\\_developpement\\_durable.pdf](http://www.globaleducation.ch/globaleducation_fr/resources/MA/Vers_le_developpement_durable.pdf)

<sup>5</sup> « Education en vue du développement durable. Bonnes pratiques en matière de développement durable », Confédération Suisse, Office fédéral du développement territorial ARE et Commission suisse pour l'UNESCO CSU, 2009.

### 3. Etat des lieux

Relevons d'emblée que, dans le cadre de la procédure de certification de l'établissement, aucun critère relatif au développement durable n'est formellement intégré.

En tant que centre de formation avec diverses filières artistiques, le fonctionnement du CEPV peut impacter les paramètres environnementaux suivants :

- Consommation énergétique
- Consommation d'eau
- Consommation de divers produits
- Production de déchets, tri et recyclage
- Mobilité.

A cela s'ajoute bien entendu la sensibilisation à la thématique du développement durable dans le cadre des cursus d'enseignement.

Tous ces éléments sont détaillés dans les sous-chapitres qui suivent, précédés d'un résumé des premiers jalons qui ont été posés par la direction du CEPV en 2009.

#### 3.1. 2009 : premiers jalons

Une démarche environnementale a été initiée au CEPV en 2009 qui a abouti à la rédaction d'un document remis à la direction de l'établissement la même année<sup>6</sup>. En synthèse, les éléments clés sont :

1. Un questionnaire spécifiquement élaboré a été diffusé à tous les acteurs de l'établissement pour évaluer leurs préoccupations environnementales et les mesures déjà existantes. Le taux de participation fut d'environ 20% chez les élèves et 30% chez les enseignants et personnel administratif et technique. Ce faible taux de réponse est à souligner car il pourrait indiquer qu'un travail de sensibilisation serait à faire afin d'augmenter l'implication des personnes concernées dans la thématique du développement durable. Ceci dit, les actions environnementales dans lesquelles les participants à l'enquête étaient prêts à s'investir furent :
  - Réduction de la consommation des ressources :
    - Stop aux appareils en «stand-by»
    - Réduction des impressions et des déchets de manière générale
    - Mise en place d'une politique d'achat locale et durable
    - Conception de projet dans le cadre de l'enseignement intégrant dès le départ le recyclage des composants (= éco-conception).
  - Mobilité futée : encouragement de la mobilité douce et du co-voiturage entre le domicile et le CEPV.
2. Des actions de communication ont été effectuées à la rentrée scolaire 2009 sous forme d'un événement visuel dans le hall, un communiqué dans le CEPV Presse, un article

---

<sup>6</sup> « L'An Vert du Décor. Comment exercer son métier tout en respectant la planète ? », Caroline Emmelot, Association L'ANVERT, septembre 2009, CEPV.

dans 24Heures, un reportage sur Radio Chablais, ainsi que la mise en place d'une page «environnement» sur le site internet de l'école. Cette dernière est encore aujourd'hui présente. A part ce dernier point, aucune autre action de communication spécifiquement dédiée au développement durable n'a été reproduite depuis lors.

3. Des propositions d'amélioration ont été présentées :
  - Renforcement de la communication des bonnes pratiques aux divers utilisateurs.
  - Sensibilisation à la consommation d'électricité et autres ressources.
  - Mise en place d'une politique d'achat «durable» avec des directives transmises tant au personnel qu'aux apprenants.
  - Réduction du gaspillage avec inventaire d'un stock géré par une personne responsable et l'encouragement à la réutilisation plutôt qu'à l'achat.
  - Intégration coordonnée de cours sur l'environnement dans les diverses formations.
  - Création d'un «Comité environnement» et nomination d'un « responsable environnement » au sein de l'établissement.
  - Elaboration d'un plan de mobilité, précédé d'une enquête préalable des besoins auprès des élèves et du personnel du CEPV.

### *3.2. Consommation énergétique*

En raison de la politique énergétique de l'Etat de Vaud, le bâtiment abritant le CEPV a bénéficié d'importantes rénovations entre 2007-2009 afin de réduire les déperditions énergétiques du bâtiment. Ces travaux ont été coordonnés par le SIPAL (Service Immeubles, Patrimoine et Logistique du Canton de Vaud) qui, depuis, est chargé d'optimiser les ressources en chauffage en fonction de l'utilisation des locaux<sup>7</sup>.

De plus, partout où cela a été possible, des ampoules à basse consommation ont été mises en place et des détecteurs de présence ont été posés afin d'éviter l'utilisation inutile des lumières dans les salles.

Dans la section céramique, une attention particulière a été portée à la consommation énergétique : les fours sont allumés une fois plein et la température de cuisson a été abaissée de 1280 à 1260°C.

Les nombreux ordinateurs, écrans et imprimantes présents dans l'établissement représentent une part importante des appareils énergivores. En dehors de leur nécessaire temps d'utilisation dans le cadre des cours ou de la réalisation de projets, ces appareils restent parfois, voire souvent, allumés en «stand-by». Ce mode veille fait qu'ils consomment en

---

<sup>7</sup> [www.tener.ch](http://www.tener.ch)

permanence de l'électricité<sup>8</sup>, ce qui représente un pourcentage non négligeable du bilan énergétique<sup>9</sup>.

### 3.3. Consommation d'eau

La consommation d'eau chaude a fait l'objet d'une restriction majeure avec la suppression de la plupart de ses arrivées, tant dans les salles de classe que dans les WC. Quant à l'eau froide, son débit a été fortement limité au niveau des robinets, ce qui contribue à réduire sensiblement son utilisation.

Il n'en demeure pas moins qu'une source de gaspillage de l'eau provient des robinets qui, soit, sont mal fermés, soit ferment mal et fuient. Une goutte perdue toutes les 4 secondes et c'est 1'600 litres par an qui sont gaspillés<sup>10</sup>. Dans ce contexte, on peut encore mentionner les économies qui pourraient être réalisées par la réduction du volume des chasses d'eau des toilettes<sup>11</sup>.

### 3.4. Produits, déchets, tri, recyclage

A ce jour, les actions environnementales au sein du CEPV relatives aux produits utilisés sont les suivantes :

- a. Tri des déchets via des poubelles spécifiques :
  - Papier et Pet dans toutes les classes.
  - Pet dans les zones communes (couloirs, hall).
  - Déchets spéciaux (ex. : plastique, ferraille, céramique) dans les espaces dédiés aux pratiques artistiques. Ce tri est effectué selon les normes du CRIDEC (Centre de Ramassage et d'Identification des Déchets spéciaux).

A noter l'absence de poubelles pour l'aluminium et le verre, bien qu'il s'agisse de produits de consommation courante, en particulier dans les zones dédiées aux repas.
- b. Nettoyage avec utilisation des produits les moins polluants par le service technique, selon les recommandations de l'Etat de Vaud.
- c. Consommation de papier WC, essuie-mains en papier recyclé. Consommation également de papier recyclé pour les imprimantes, sauf cas particulier.
- d. Gestion des produits toxiques : leur stockage et utilisation sont sous la responsabilité d'enseignants désignés. Ceci dit, il n'a pas pu être établi qu'une politique générale ait été mise en place afin d'essayer de réduire leur utilisation, notamment en cherchant

---

<sup>8</sup> <https://www.energie-environnement.ch/maison/bureau/ecran-d-ordinateur/196>

<sup>9</sup> <http://www.energyscope.ch/100-questions/pourquoi-faut-il-bannir-le-chauffage-electrique-direct/combien-d-electricite-consomment-les-appareils-mis-en-veille>

<sup>10</sup> <https://www.energie-environnement.ch/maison/salle-de-bains/quand-le-robinet-fuit>

<sup>11</sup> <https://www.energie-environnement.ch/maison/salle-de-bains/chasse-d-eau-des-wc>

des solutions de remplacement plus écologiques. Ces actions, lorsqu'elles existent, semblent plutôt provenir de l'initiative individuelle du personnel enseignant.

e. Politique d'achat :

- Pour les fournitures gérées par l'Etat de Vaud, il est à noter que la CADEV (Centrale d'Achat de l'Etat de Vaud) a intégré des critères de durabilité dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21 et la certification Eco Entreprise.
- Pour les produits achetés directement par le CEPV, le budget et/ou les délais restent les critères dominants dans le choix des produits et leur provenance n'est pas systématiquement prise en compte (ex. : les fournisseurs respectent-ils les critères de développement durable / l'achat local est-il privilégié ?).
- Stock du matériel : en polydesign, un enseignant en a la charge, mais il n'y a pas de politique générale ou du moins d'incitation globale clairement communiquée afin de prélever les matériaux présents dans le stock plutôt que de recourir à de nouveaux achats, sauf initiative personnelle. De même, il n'existe pas un inventaire dont la liste régulièrement mise à jour pourrait être diffusée à l'ensemble des acteurs concernés. A noter encore que la gestion du stock est faite localement dans la section céramique.

A souligner encore dans ce contexte l'utilisation importante de produits jetables en plastique comme les tasses, verres et services, en particulier à la cafétéria, à la salle des maîtres (machine à café) et lors d'événements d'inatoires (ex. : vernissage).

### 3.5. Mobilité

La majorité des élèves fréquentant le CEPV et une partie du personnel se déplacent en empruntant les transports publics. Pour le reste, il n'y a pas de politique de mobilité formellement organisée au sein de l'établissement, comme par exemple le co-voiturage.

### 3.6. Enseignement

L'intégration des problématiques environnementales dans l'enseignement se retrouve :

- Dans le cursus des maturités artistiques via le cours « Technique et environnement »
- Dans des cours relatifs à l'utilisation et l'élimination des produits toxiques dans les différentes filières.

Outre les cours sus-mentionnés, la sensibilisation des élèves aux critères de développement durable relève de l'initiative personnelle de certains enseignants. En particulier, il n'y a pas de cours en développement durable pour les polydesigners, bien qu'ils consomment du fait de leur activité moult matériaux dont certains sont écologiquement peu recommandables (ex. : matériau contenant du plastique non recyclé -type carton plume Spumanit- pour les maquettes) et que des alternatives pourraient être exploitées.



## 4. Recommandations

A partir des recommandations édictées en 2009 mentionnées sous le point 3.1, la désignation d'une personne chargée de la gestion du stock a été effectuée, mais sans qu'un inventaire complet n'ait été fait. Toutes les autres recommandations restent d'actualité.

### 4.1. Une politique de développement durable systémique, négociée et coordonnée

Seules les politiques qui agissent *simultanément* dans les divers registres ont une chance de transformer durablement un système. Afin de promouvoir et intégrer des critères de durabilité dans les processus organisationnels du CEPV, il s'agit de :

- a. Définir la politique de développement durable générale de l'établissement avec fixation d'objectifs en partenariat avec les différentes filières et acteurs concernés. Ces derniers seraient ainsi intégrés à la réflexion afin de déterminer les grands axes d'action pour une consommation et production responsables, ce qui favoriserait par la suite leur appropriation dans les domaines potentiels suivants :
  - Encouragement à la récupération et au recyclage des matériaux. Etablissement d'inventaires et mise à jour régulière de ceux-ci.
  - Politique d'achat orientée « durable » avec un outil d'aide à la décision pour les achats les moins polluants et une liste des fournisseurs et produits conseillés.
  - Développement de l'éco-conception : intégration dès le départ du recyclage des composants dans les projets.
  - Renforcement du tri avec présence de poubelles pour l'aluminium et le verre.
  - Réduction de l'utilisation de consommables en plastique, comme par exemple les tasses, verres et services en plastique à la cafétéria, à la salle des maîtres et lors des divers événements dînatoires (la question des déchets devrait être traitée en même temps que la commande).
  - Education au développement durable systématisée : cours dans tous les cursus de formation, intégration des critères environnementaux dans les cours sur les matériaux ou tout autre cours pouvant être concerné, sensibilisation systématique à la consommation d'énergie des appareils (ordinateurs, imprimantes, etc.) et à la production des déchets de manière générale.
- b. Implémenter les actions qui découlent de ladite politique à tous les niveaux de l'organisation. Comme dans toute stratégie, il est crucial que la ligne adoptée en matière de développement durable soit suivie par des actes. Pour ce faire, un responsable « environnement » pourrait être nommé de manière transversale ; il serait chargé tant de la communication des bonnes pratiques que de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des différents projets environnementaux dans l'établissement.

S'agissant en particulier de la communication, elle pourrait être véhiculée à travers les canaux déjà présents (ex. : CEPV presse, site internet, écrans publics, cours) et devrait être relayée par les réseaux sociaux usuels. Elle pourrait être renforcée par des actions phares ponctuelles et la participation active des élèves à celles-ci (ex. : pose de panneaux solaires sur le toit de l'école<sup>12</sup>).

#### 4.2. Critères de mesure

Les actions en matière de développement durable peuvent se répercuter sur :

- a. Des éléments objectifs :
  - La consommation d'énergie qui devrait diminuer grâce à la réduction des appareils allumés inutilement ou restant en mode veille.
  - Les volumes de déchets émis qui devraient diminuer grâce à une politique de recyclage et de réutilisation des matériaux.
  - Les finances avec l'enveloppe budgétaire attribuée aux achats de matériel qui devrait être moins sollicitée grâce à la récupération des matériaux et la réduction de nouvelles acquisitions. Dans le cas particulier, et afin de ne pas amputer ladite enveloppe pour l'année suivante, on pourrait imaginer réinjecter les montants ainsi économisés dans des projets en développement durable au sein de l'établissement.
- b. Des éléments subjectifs :
  - La prise de conscience des impacts environnementaux que peuvent entraîner certains comportements.
  - Un changement dans les comportements.
  - Le sentiment de satisfaction des divers acteurs du CEPV avec leur participation à des actions en faveur de la préservation de la planète.

S'il apparaît évident que les paramètres objectifs peuvent être plus faciles à évaluer que les paramètres subjectifs, ces derniers ne sont cependant pas à négliger car leur poids dans le moyen et long termes peuvent se révéler importants.

#### 4.3. Freins potentiels

Une politique de développement durable au sein du CEPV et les actions qui en découleraient pourraient rencontrer certains freins. En effet, en incitant ou obligeant les élèves à réutiliser des matériaux, cela pourrait être ressenti comme une manière de brider ou contrecarrer leur créativité. Mais, précisément, le rôle des créatifs n'est-il pas notamment de savoir insuffler des changements dans la société ? Dès lors, ce qui pourrait être vu comme une limitation

---

<sup>12</sup> [http://www.globaleducation.ch/globaleducation\\_fr/resources/MA/Vers\\_le\\_developpement\\_durable.pdf](http://www.globaleducation.ch/globaleducation_fr/resources/MA/Vers_le_developpement_durable.pdf)

deviendrait un facteur supplémentaire de développement de la créativité et la réutilisation des matériaux devenir une opportunité à saisir.

La problématique des ressources pourrait être un autre inconvénient : difficulté à trouver de l'espace pour stocker les matériaux qui feraient l'objet de recyclage et nécessité de rétribuer un collaborateur qui aurait la fonction de responsable environnement au CEPV.

## 5. Budgétisation

En terme financier, une politique de développement durable impliquerait de payer un responsable environnement, soit en créant un poste à temps partiel spécifiquement dédié et occupé par un spécialiste, soit en octroyant des périodes de décharge à un enseignant. En fonction du cahier des charges et des responsabilités attribuées, cette rétribution pourrait représenter l'équivalent d'un poste à 20%, voire d'un poste à 50% ou même plus, si la mission venait à se développer avec la DGEP dans une perspective d'extension aux autres établissements de formation.

## 6. Conclusion

Les établissements de formation ont un rôle décisif dans le processus de promotion du développement durable car ils contribuent à façonner les consciences et à développer compétences et capacités d'agir dans tous les domaines. Dans ce sens, une politique claire définie par la direction, régulièrement communiquée à tous les acteurs du CEPV et mise en œuvre via une coordination centralisée reste un élément central dans ce processus.

En matière de développement durable, compte tenu de sa taille et du volume des consommables utilisés par les sections artistiques, le CEPV pourrait se positionner comme école-pilote, première étape à la mise en place d'un « service environnement » sous l'égide de la DGEP. Celle-ci pourrait élargir les actions environnementales à l'ensemble des établissements post-obligatoires du canton de manière systémique.

*L'auteure du présent rapport tient à remercier la direction du CEPV pour avoir permis ce travail et l'intérêt porté au sujet qui y est traité. Elle reste à disposition si des compléments ou des modifications mériteraient d'être apportés.*